**GUIDE AU MONTAGE D’UN DOSSIER DE DEMANDE DOTATION DE SOUTIEN POUR L’INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) Rénovation Énergétique**

**Document modèle à destination des collectivités**

Ce guide est conçu pour vous assister dans la constitution de votre dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour financer votre projet de rénovation énergétique tertiaire.

**QUI SOMMES-NOUS ?**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), porteuse du programme ACTEE (Action des Collectivités pur l’Efficacité Énergétique) accompagne les collectivités dans leurs candidatures aux appels à projets DSIL. Elle a réalisé un document modèle facile à utiliser et faisant office de guide. Une fiche thématique réalisée par la FNCCR pour accompagner les collectivités et mieux comprendre comment bénéficier de ce financement est disponible [ici](https://www.fnccr.asso.fr/article/le-soutien-financier-dsil-aide-au-passage-des-travaux/).

Le Plan de Relance engagé en 2020 par l’État réaffirme les nécessités d’action sur les consommations énergétiques à tout point de vue. Ainsi, le dispositif [Éco-Énergie Tertiaire](https://www.fnccr.asso.fr/article/decret-tertiaire-quelles-obligations-pour-vos-batiments-telecharger/) issu de la loi ELAN vise une réduction de 40% des consommations dans les bâtiments tertiaires supérieurs à 1000 m² à l’horizon 2030 vis-à-vis des consommations de 2010, et les bâtiments publics des collectivités offrent un potentiel important de réduction dans ce cadre.

Le programme ACTEE accompagne les collectivités vers ces objectifs règlementaires en apportant un appui financier, technique et juridique. Par le financement d’ingénierie, d’outils et juridiquement ces dernières : par le financement d’ingénierie et d’outils au travers de différents appels à projets sur une période de 3 ans, ainsi que par la production de ressources clé, le programme vise une réduction significative de 20 TWh à son terme.

1. **La Dotation de Soutien à l’Investissement Local 2021 :**

La DSIL pour l’exercice 2021 fixe 6 grandes priorités d’action en cohérence avec le Plan de Relance, parmi lesquelles la massification des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires. Cette enveloppe a été abondée par une dotation spécifique aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (dite « DSIL Rénovation Énergétique des bâtiments publics des collectivités ») manifestant de la volonté de l’État d’engager des projets à cet égard. La FNCCR a participé à l’élaboration d’une instruction dans ce sens, qui a été envoyée en fin d’année 2020 par l’Administration aux Préfets.

***Points d’attention sur l’instruction des dossiers :***

Dans ce contexte, un regard est particulièrement porté aux actions de réduction des consommations et de mise en place de systèmes de production d’énergie renouvelable favorisant l’autonomie énergétique des bâtiments.

**La mise en œuvre d’actions sur le bâtiment dites « à gain rapide »** est de même fortement encouragée dans cette instruction.

|  |
| --- |
| *Les actions dites à « gains rapides » présentent un important retour sur investissement et ne nécessitent pas d’actions lourdes sur le bâti. Il est possible d’y retrouver des actions telles que le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la pose de thermostats programmables en fonction de l’intermittence et l’occupation des locaux ou encore la modernisation des systèmes d’éclairage parmi d’autres.* |

L’appel à projet DSIL vise aussi les efforts de rénovation lourde de type isolation, remplacement d’équipements de chauffage, de production d’eau chaude sanitaire ou tout autre action permettant des gains énergétiques conséquents. La substitution des systèmes de chauffage fioul est un élément particulièrement valorisé. Les services de l’État porteront une attention particulière aux projets visant les **bâtiments scolaires**, les quartiers Politique de la Ville et les projets mis en œuvre au sein des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. La performance technique globale des projets présentés est un critère essentiel d’appréciation bonifié par l’usage de **matériaux bio-sourcés**, et/ou issus de filières de recyclage, la prise en compte de la préservation et de la reconquête de la biodiversité locale, le **recours aux énergies renouvelables**, **l’amélioration du confort d’été et du rafraîchissement passif** (sur cette thématique, la FNCCR a produit un guide sur le confort d’été et les solutions mobilisables à retrouver [ici](https://www.fnccr.asso.fr/article/saison-2-des-fiches-pratiques-et-moyens-daction-pour-les-collectivites/)) ou encore la gestion de la traçabilité des déchets issus de l’opération de travaux.

**Critère de sélection des projets :**

Au regard des priorités fixées par l’État dans le domaine, plusieurs éléments contribueront à l’évaluation des dossiers :

* ***La mise en œuvre rapide des projets***, se traduisant par une notification des marchés au plus tard le 31 décembre 2021 et pour une livraison au plus tard le 31 décembre 2022
* ***La garantie de performance environnementale du projet***, permettant d’apprécier le gain énergétique après travaux à l’échelle du ou des bâtiments rénovés. L’appréciation de ce gain se fera selon des indicateurs de réduction de consommations (kWhef/m².an), d’abaissement de charges (€/m².an) et d’économie d’émissions de gaz à effet de serre (teqCO2/an ou kgeqCO2/an).
* ***L’impact économique de l’action,*** *analysé sous le prisme de l’effet levier de la subvention accordée dans un but d’accélération ou de déblocage des projets, et des gains financiers perceptibles au niveau de la collectivité et de l’économie locale après travaux*

1. **Financement et éligibilité DSIL Rénovation Énergétique :**

Les opérations doivent porter sur des travaux d’investissement imputables au budget investissement. L’aide accordée est adaptée en fonction des spécificités locales et de la qualité du projet. La situation financière des collectivités demandeuses sera prise en compte parmi les critères de sélection des projets ainsi que le niveau de subvention attribué. Ainsi, en fonction de la capacité d’autofinancement et de la capacité de désendettement de la collectivité, et à titre dérogatoire jusqu’au 31 décembre 2021, les préfets pourront prévoir dans certains cas une participation du maître d’ouvrage entre 0 et 20%.

1. **Méthodologie du guide de montage de dossier de demande de subvention DSIL 2021 :**

Ce guide vous permettra de remplir aisément votre dossier de candidature DSIL Rénovation Énergétique.

En annexe de ce modèle pré-rempli figure un dossier-type à vocation d’inspiration. Les pièces justificatives impératives pour le montage d’un dossier DSIL sont mentionnées dans [l’arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l’appui d’une demande de subvention présentée au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000025585030/2021-01-26/).

 : (les lignes ci-dessous en rouge concernent les pièces détaillées dans le présent guide et le dossier type annexe). **Il est rappelé que pour s’assurer de la conformité des dossiers, il est conseillé de se référer systématiquement aux demandes de documents listés par les préfectures (voir liens vers les pages DSIL des préfectures dans le document « Cartographie ».**

* *Le formulaire démarche simplifiée (téléchargeable via la plateforme dématérialisée sur le site de la préfecture de département)*
* *La note explicative précisant les éléments permettant d’assurer la capacité du porteur de projet à mettre en œuvre rapidement le projet, l’effet levier généré par la subvention et autres financements sollicités, la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) générée par le projet, a réduction des consommations énergétiques (exprimée en kWh/m².an et en % de gain) , les moyens de comptage, suivi et pilotage mis en œuvre le cas échéant. Une notice détaillant la cohérence du projet dans la dynamique locale du territoire en matière detransition énergétique ou en lien avec un plan local axé sur cette thématique (PCAET, ScoT, PLUi) pourra figurer dans cette note*
* *La délibération de la collectivité visée par le contrôle de légalité et adoptant l’opération pour laquelle la demande de subvention fait l’objet*
* *Le plan de financement prévisionnel (précisant l’origine ainsi que les moyens financiers incluant les décisions déjà obtenues) et l’échéancier de réalisation de l’opération et des dépenses*
* *Le détail des recettes annuelles générées par le projet (calcul loyer, redevances…)*
* *Pour les bâtiments concernés par le projet : la situation juridique du terrain ou du bâtiment, les plans de situation, cadastraux, de réalisation de projet, la preuve de libre disposition des biens*
* *Le programme détaillé des travaux et 4l’avant-projet s’il y a lieu*
* *Pour tout projet de rénovation globale et d’investissement important, un rapport d’audit énergétique ou d’étude de faisabilité ainsi qu’une étude d’impact financier sur la collectivité au regard de ses dépenses de fonctionnement*
* *Les devis descriptifs et estimatifs détaillés ou dossiers d’avant-projet correspondant au coût total des travaux envisagés par le plan de financement (H.T, sans les imprévus, aléas, assurances)*
* *L’attestation de non-commencement de travaux*

**Dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021**

**Projet de rénovation de XXXXXXXXXXXXXX**

1. **Objet de l’opération :**

Maître d’ouvrage : XXXXX Téléphone : XXXXX

Code postal : XXXXX Adresse mail : XXXXX

Commune : XXXXX Population DGF 2020 : XXXXXXX

|  |
| --- |
| *Argumentaire politique / présentation sommaire du projet de territoire, récapitulatif succinct des actions déjà engagées et de l’ancrage du territoire dans les dynamiques de transition énergétique. Préciser la cohérence des actions mises en place au regard de l’importance donnée aux bâtiments (besoins de rénovation pour bâtiments très consommateurs, amélioration du confort pour un type d’usager donné [par exemple : bâtiments scolaires, modernisation des équipements sportifs, etc]. Appuyer le projet en soulignant l’implication des acteurs locaux autour de la démarche ; préciser brièvement la capacité de la maîtrise d’ouvrage à porter financièrement le projet, les retours sur investissement envisagés et sa capacité de désendettement. Si les bâtiments ont fait l’objet d’audits énergétiques ou études de faisabilité, souligner la cohérence du programme de travaux au regard de l’étude fournie et des recommandations préconisées* |

La Commune de XXX projette d’entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti dans le cadre de l’amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d’amélioration thermique permettra d’agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur. A ce titre la commune sollicite une subvention DSIL à hauteur de XX%

La présente opération concerne la mise en œuvre de travaux sur le(s) bâtiment(s) suivant(s) :

[lister bâtiment(s)]

1. **ACTIONS D’ÉCONOMIE D’ÉNERGIE A GAIN RAPIDE :**

Les actions dites « à gain rapide » sont particulièrement efficaces pour réaliser des économies sur du court terme et parfaitement associables à des projets de travaux plus lourds. Dans une stratégie globale de rénovation, la mise en œuvre d’actions à gains rapides permet d’obtenir des retours sur investissement rapides pour progressivement financer des travaux plus lourds via les économies d’énergie réalisées. Ces actions consistent d’une part à un meilleur usage des systèmes énergétiques (sensibilisation des occupants et personnels usagers) et à leur optimisation (pose de compteurs, de système de gestion et de suivi de la consommation, entretien des équipements, etc).

|  |
| --- |
| *Description sommaire des actions à gain rapide à mettre en œuvre ; indication des gains potentiels liés à la mise en place de ces actions et le temps de retour sur investissement* |

**Détail :**

Bâtiment concerné : XXXXXXXX

* Action mise en œuvre : Choisissez un élément.
  + Détailler si Autre : XXXXXXX
* Gain énergétique théorique : XX kWh/m².an
* Gain financier théorique : XXX €/an
* Émissions de CO² évitées théoriques : XX kgCO²/m².an évités

1. **TRAVAUX DE RÉNOVATION : ISOLATION**

|  |
| --- |
| *Description sommaire du projet de travaux : partie isolation ; indication des gains potentiels (en € sur les charges de fonctionnement, en kWheqf/m².an sur les consommations énergétiques et en tCO²/an ou kgCO²/an d’émissions évitées)* |

**Détail :**

Bâtiment concerné : XXXXX

* Type d’isolation : Choisissez un élément.
* Poste(s) d’isolation : Choisissez un élément.
* Type d’isolant : Choisissez un élément. Autre: XXXXXX
* Surface à isoler (en m²) : XXXX
* Gain énergétique théorique : XX kWh/m².an
* Réduction de consommation :
* Gain financier théorique : XXX €/an
* Émissions de CO² évitées théoriques : XX kgCO²/m².an évités

1. **TRAVAUX DE RÉNOVATION : MENUISERIES**

|  |
| --- |
| *Description sommaire du projet de travaux : partie menuiseries ; indication des gains potentiels (en € sur les charges de fonctionnement, en kWheqf/m².an sur les consommations énergétiques et en tCO²/an ou kgCO²/an d’émissions évitées* |

**Détail :**

Bâtiment concerné : XXXXX

* Type de menuiserie actuel : Choisissez un élément.
  + Autre : XXXXXXXX
* Type de menuiserie à poser : Choisissez un élément.
* Type de vitrage actuel : Choisissez un élément.
  + Autre : XXXXXXXX
* Type de vitrage à poser : Choisissez un élément.
  + Autre : XXXXXXXX
* Nombre de menuiseries rénovées : XX
* Gain énergétique théorique : XX kWh/m².an
* Gain financier théorique : XXX €/an
* Émissions de CO² évitées théoriques : XX kgCO²/m².an évités

1. **TRAVAUX DE RÉNOVATION : CHAUFFAGE**

|  |
| --- |
| *Description sommaire du projet de travaux : partie chauffage ; indication sur le type de chauffage actuel si le projet comporte un remplacement du système de chauffage ; indication des gains potentiels (en € sur les charges de fonctionnement, en kWheqf/m².an sur les consommations énergétiques et en tCO²/an ou kgCO²/an d’émissions évitées)* |

**Détail :**

Bâtiment concerné : XXXXX

* Nature des travaux : Choisissez un élément.
* Régulation du système (remplir si changement) : Choisissez un élément.
  + Détail des travaux de régulation : XXXXX
* Système de chauffage actuel : Choisissez un élément.
* Système de chauffage à installer: Choisissez un élément.
  + Détail :
* Gain énergétique théorique : XX kWh/m².an
* Gain financier théorique : XXX €/an
* Émissions de CO² évitées théoriques : XX kgCO²/m².an évités

1. **MISE EN PLACE D’ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

|  |
| --- |
| *Description sommaire du projet de travaux : partie énergies renouvelables ; indication sur la cohérence du choix d’ENR (quelle technologie) vis-à-vis du bâtiment en question ; indication des gains potentiels (en € sur les charges de fonctionnement, en kWheqf/m².an sur les consommations énergétiques et en tCO²/an ou kgCO²/an d’émissions évitées) ; précisions sur la couverture de la consommation par les ENR*  *Dans le cas de modules solaires thermiques ou photovoltaïques, précisions sur la surface implantée* |

**Détail :**

Bâtiment concerné : XXXXXX

* Type d’EnR envisagé : Choisissez un élément.
  + Autre : XXXXX
* Gain énergétique théorique : XX kWh/m².an
* Taux de couverture de la consommation par des EnR : XX %
* Gain financier théorique : XXX €/an
* Émissions de CO² évitées théoriques : XX kgCO²/m².an évités

1. **SYNTHÈSE DES ACTIONS MISES EN PLACE :**

|  |
| --- |
| *Rappeler les différents postes de travaux évoqués et la cohérence globale du projet en indiquant l’intérêt global des travaux : appuyer sur les performances obtenues et le gain théorique issu du projet global dans un tableau récapitulatif (ci-dessous)* |

*Amélioration énergétique* ***globale*** *des bâtiments rénovés :*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Bâtiment(s) | Consommation avant travaux (kWh.m²/an) | Consommation après travaux (kWh/m².an) | Réduction des consommations énergétiques (%) | Gain financier théorique (€/an) | Émissions de CO² évitées (kgeqf/m².an) |
| Bât. XXX | XXX | XXX | XX | XXX | XXX |
| Bât. XXX | XXX | XXX | XX | XXX | XXX |
| Bât. XXX | XXX | XXX | XX | XXX | XXX |
| TOTAL | XXX | XXX | XX | XXX | XXX |

1. **Financement de l’opération :**

|  |
| --- |
| *Argumenter sur l’effet levier engendré par la subvention octroyée en soulignant le rôle d’accélérateur (possibilité d’engager des travaux sur l’exercice 2021 plutôt que 2022) ou son rôle de déblocage (projet envisagé depuis X mois dans l’incapacité de se réaliser faute de financements) ; préciser l’impact du projet sur la collectivité et ses capacités d’assurer ses dépenses de fonctionnement; indiquer les financeurs envisagés pour l’opération de travaux et détailler le plan de financement ainsi que l’échéancier de l’opération. Préciser le calendrier du projet (phasage des opérations le cas échéant) en indiquant que les marchés de travaux seront notifiés avant le 31 décembre 2021.* |

**Détail du plan de financement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Source de financement | Montant prévisionnel H.T | Taux de financement (%) |
| Autofinancement | XXXXX € | XX % |
| *Fonds propres* | XXXXX € | XX % |
| *Emprunt* | XXXXX € | XX % |
| État (DSIL / DETR) | XXXXX € | XX % |
| Département | XXXXX € | XX % |
| Région | XXXXX € | XX % |
| Fonds de concours EPCI (préciser) | XXXXX € | XX % |
| FEDER | XXXXX € | XX % |
| Autre *(préciser)* | XXXXX € | XX % |